

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

20 septembre 2013 – n°

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé d'attribuer, sur les crédits réservés au Budget Primitif 2013, les subventions suivantes pour participer aux dépenses de fonctionnement des associations.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à verser les subventions aux associations telles que définies ci-dessous :

<u>Fonction 401</u> (sport)	:	- Association l'Effet Gazelle.....	1 000 €
<u>Fonction 5121</u> (solidarité)	:	- U.N.R.P.A.....	300 €
<u>Fonction 8330</u> (préservation du milieu naturel)	:	- Amicale des chasseurs.....	400 €